

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 11 juin 2019 à 19h à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Sylvie Paquette, Robert Gaudette, Mélissa Rochon, Lise Crêtes et Sonia Rochon.

Est absent : Philippe Labelle, absence motivée.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Julie Jetté, directrice générale, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h00.

2019-06-69.1 Adoption de l'ordre du jour

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale avec l'ajout des points

2.9 Demande subvention – FDT

2.10 Suggestion – nomination Lise Crêtes – Conseil d'administration de Logement en santé

Adoptée unanimement.

2019-06-70 Adoption des procès-verbaux

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai et celui de la séance extraordinaire du 3 juin 2019.

Adoptée unanimement.

2019-06-71 Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et bilan au 31 mai 2019

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu que les rapports des états des activités financières la liste des comptes payés (**58 880,95\$**), à payer (**104 314.02\$**), le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et bilan au 31 mai 2019. Les factures ont été vérifiées par les conseillers Robert Gaudette et Sonia Rochon. Les comptes payés, comptes à payer et les rapports des salaires et les rapports des revenus et dépenses et bilan au 31 mai 2019.

Adoptée unanimement.

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018

Présentation, par M. Nicolas Malette, maire, des faits saillants du rapport financier ainsi que du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2018. Dépôt dudit rapport par le président d'assemblée, Nicolas Malette.

2019-06-72 Embauche étudiants - été 2019

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà résolu de faire l'embauche d'un étudiant pour la période estivale, suite à la subvention reçue pour étudiant 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité a du travail pour combler 2 postes d'étudiant cet été;

ATTENDU QUE la Municipalité modifie la résolution d'embauche d'un étudiant portant le numéro 2019-05-62;

ATTENDU QUE le budget le permet;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'autoriser la direction générale à faire l'embauche, de deux (2) étudiant(es) pour la saison estivale 2019;

Adoptée unanimement.

2019-06-73

Modification au calendrier des séances ordinaires du conseil

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal la municipalité peut modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal;

ATTENDU QUE les dates des séances régulières à venir du conseil avaient été fixées comme suit :

9 juillet 2019	<u>7 août 2019</u>	<u>10 septembre 2019</u>
8 octobre 2019	5 novembre 2019	9 décembre 2019

ATTENDU QUE les dates des séances régulières des mois d'août et septembre sont à modifier;

ATTENDU QUE la séance d'août 2019 sera le 13 et la séance de septembre sera le 4 octobre;

ATTENDU QUE le nouveau calendrier devra se lire comme suit :

9 juillet 2019	13 août 2019	4 septembre 2019
8 octobre 2019	5 novembre 2019	9 décembre 2019

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu que la municipalité modifie son calendrier des séances ordinaires du conseil pour les mois d'août en date du 13 et de septembre en date du 4, les heures et lieux demeurent inchangés. Il est également résolu de publier le calendrier amendé tel que prescrit par le Code municipal.

Adoptée unanimement.

2019-06-74

Nomination – représentante de la municipalité – ventes pour défaut de paiement de taxes 2019

ATTENDU que la Municipalité de Cayamant peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal ;

ATTENDU qu'il est possible que certains immeubles soient mis en vente pour défaut de paiement des taxes, selon les résolutions déposées en novembre de chaque année;

ATTENDU que dans certains cas le processus avait déjà été entamé par nos conseillers juridiques ;

ATTENDU que dans certains cas le processus avait été mis en attente ;

ATTENDU que la liste officielle a dûment été acceptée par le conseil;

ATTENDU que ce conseil autorise, Mme Hélène Joannis, directrice générale adjointe et greffière adjointe à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu que conformément aux dispositions du Code municipal, le conseil autorise Mme Hélène Joanisse à enchérir pour et au nom de la municipalité, pour certains immeubles faisant l'objet de ventes pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 3 octobre 2019, et ce jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais. Advenant l'impossibilité que la municipalité soit représentée par Mme Hélène Joanisse, Mme Cynthia Emond sera la substitue.

Adoptée unanimement.

2019-06-75

Achat – équipement voirie – dévidoir à boyaux

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'un dévidoir à boyaux ;

ATTENDU QU'avec l'achat de cet équipement, la Municipalité prévient, au niveau de la sécurité des employés lors du travail de vidange de système sanitaire;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est conformée aux exigences de la loi en ce qui a trait aux achats d'équipements;

La conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu d'autoriser la direction générale à faire l'achat d'un équipement nécessaire aux travaux liés à la vidange de système sanitaire appelé dévidoir à boyaux au montant de 17 500\$ plus les taxes applicables de la compagnie Teamco de Warwick.

Adoptée unanimement

2019-06-76

Achat – équipement voirie – balai

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin de cet équipement;

ATTENDU QUE la Municipalité a à cœur la propreté de son village;

ATTENDU QU'À chaque printemps le travail est fait avec des équipements qui sont loués, d'année en année;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est conformée aux exigences de la loi en ce qui a trait aux achats d'équipements;

Le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu d'autoriser la direction générale à faire l'achat d'un balai Tasseur Eddynet 24" X 6' et ses équipements incluant un ensemble de remplacement au montant de 11 663\$ plus les taxes applicables de la compagnie J.René Lafond de Mirabel.

Adoptée unanimement.

2019-06-77

Demande – salle municipale gratuite – souper-bénéfice – 5 octobre 2019 – Voyage humanitaire

ATTENDU QUE Réjean et Lise Crêtes seront bénévoles lors d'un voyage humanitaire prévu pour le mois de janvier 2020;

ATTENDU QUE les participants à ces voyages humanitaires doivent faire des collectes de fonds pour payer leur voyage;

ATTENDU QUE la demande d'utilisation de la salle gratuitement pour la tenue de leur souper a dûment été déposée;

ATTENDU QUE la salle municipale est libre le 5 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE Le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu que la municipalité offre la salle municipale gratuitement pour le souper-bénéfice le **5 octobre 2019**. Il est également résolu de demander de placer et replacer les tables et chaises lors de leur activité ainsi que de sortir recyclage et déchets à l'extérieur dans les bacs appropriés et faire le tour des salles de toilettes et de barrer toutes les portes avant de quitter les lieux.

Mme Lise Crêtes n'ayant pas voté sur ce point.

Adoptée à la majorité.

2019-06-78

Modification – frais – demande d’ouverture de l’écocentre

La conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu, que suivant le règlement 211-12, le conseil décrète que les frais de 20\$ mentionnés à l’article 13 dudit règlement passe à 100\$ afin de représenter de façon plus réelle les coûts pour couvrir l’ouverture et autres frais d’écocentre à l’extérieur des heures d’ouverture.

Adoptée unanimement.

2019-06-79

Demande de subvention – doubles vocations

Attendu que la demande d’aide supplémentaire sur l’entretien des chemins à doubles vocations est renouvelable annuellement ;

Attendu que les critères du programme d’aide supplémentaire pour l’entretien de ces chemins sont respectés ;

Attendu que les entreprises Recréenviro et Louisiana Pacific ont fourni, à la demande de la municipalité de Cayamant, l’information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions qui empruntent annuellement la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser ;

Attendu que la présente résolution doit être accompagnée d’un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d’une nouvelle demande de compensation ;

Attendu que les longueurs à compenser sont de 15.50 km sur le chemin du Lac-à-Larche, de 2.80 km sur le chemin de la Mer-Bleue, de 10.75 km sur le chemin Petit-Cayamant et de 0,66 km sur la rue Principale.

Nom des chemins	Longueur à compenser (km)	Ressource Transportée	Nombre de camions chargés par année
Lac à Larche	15.50	Bois	1175
Mer Bleue	2.80	Bois	1175
Petit-Cayamant	10.75	Bois	1142
Principale	0.66	Bois	2317

EN CONSÉQUENCE es motifs, la conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu que la municipalité de Cayamant demande au ministère des Transports une compensation pour l’entretien du ou des chemins à doubles vocations ci-dessus mentionnées et ce sur une longueur totale de 29.71 km.

Adoptée unanimement.

2019-06-80

Demande de financement auprès du Gouvernement du Canada – Nouveaux Horizons pour aînés

ATTENDU QUE la Municipalité de Cayamant peut déposer une demande de financement dans ledit fonds Nouveaux Horizons pour aînés;

ATTENDU QUE le projet pour lequel la Municipalité dépose sa demande bénéficiera aux aînés de la Municipalité ainsi que des aînés des environs;

ATTENDU QUE cet événement cadre dans leur politique de financement;

ATTENDU QUE ce projet améliorera la qualité de service que la Municipalité offre aux personnes du 3^e âge;

ATTENDU QUE le fonds disponible est d’un maximum de 25 000\$;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite améliorer la sécurité de la salle et des équipements loués aux personnes âgées;

ATTENDU QUE la Municipalité est d’accord à contribuer au projet financièrement pour combler le manque à gagner dudit projet pour une somme de plus ou moins 2612\$;

ATTENDU QUE la Municipalité encourage les activités pour les personnes du 3^e âge;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu :
QUE ce le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de financement auprès du Gouvernement du Canada – Nouveaux Horizons pour aîné. Il est également résolu **QUE** la Municipalité contribue financièrement à la réalisation du projet et **QUE** la direction générale soit autorisée à signer toute documentation en lien avec ce financement pour et au nom de la municipalité de Cayamant.

Adoptée unanimement.

2019-06-81

Suggestion – nomination Lise Crêtes – Conseil d'administration de Logement en santé

ATTENDU QUE le comité Logement en Santé Vallée-de-la-Gatineau est à la recherche de personne intéressée à faire partie de leur Conseil d'administration;

ATTENDU QUE la conseillère Lise Crêtes est intéressée à siéger sur ledit comité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Cayamant est en accord avec le fait que la conseillère, Lise Crêtes, soumette son nom afin de faire partie de ce conseil d'administration et que Mélissa Rochon serait la substitue en cas d'absence;

ATTENDU QUE la Municipalité de Cayamant s'engage à payer les frais de déplacement pour siéger à ce Conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu :
QUE Lise Crêtes soumette sa candidature afin de siéger sur le Conseil d'administration de l'organisation Logement en Santé Vallée-de-la-Gatineau et que Mélissa Rochon soit nommée en substitue et **QUE** la municipalité paie les frais de déplacement pour siéger à ce comité dans le cas où ledit comité n'aurait pas de fonds prévus à cette fin.

Adoptée unanimement.

UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU

Début : 19h11.

Fin : 19h14.

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Julie Jetté

Fermeture et levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la période de questions terminée, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h14.

Nicolas Malette
Maire

Julie Jetté
Directrice générale

Approbation du Maire

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Cependant, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

Nicolas Malette, maire